

Le VIH-sida et l'usage thérapeutique du cannabis

Position adoptée par le conseil d'administration de la Société canadienne du sida, mai 2004.

Contexte

Le 14 février 1998, le Conseil d'administration de la Société canadienne du sida a adopté un énoncé de position sur le VIH-sida et l'usage médicinal de la marijuana. Cet énoncé est ici mis à jour en tenant compte des événements des six dernières années. Pour des informations appuyant cet énoncé de position, veuillez consulter le document de fond.

Énoncé de position

Le 20 mai 2004, le Conseil d'administration de la Société canadienne du sida a adopté un nouvel énoncé de position sur l'usage thérapeutique du cannabis. Le Conseil d'administration de la Société canadienne du sida

- considère que les personnes vivant avec le VIH-sida devraient avoir accès au cannabis à des fins thérapeutiques dans un cadre humanitaire de traitement du VIH-sida ;
- reconnaît que davantage d'études cliniques concernant tous les ingrédients actifs du cannabis et leurs effets sur la santé sont nécessaires, et appuie vivement la mise en place d'un plan de recherche canadien sur le cannabis ;
- considère que Santé Canada devrait inclure les clubs de compassion et les partenariats avec des universités dans ses plans de recherche et de financement ;
- appuie l'intégration des clubs de compassion dans le Comité consultatif des intervenants sur l'accès à la marijuana à des fins médicales de Santé Canada ;
- reconnaît que le Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales de Santé Canada comporte toujours des barrières à l'accès et qu'il s'agit d'un problème duquel on doit s'occuper ;
- considère que les personnes vivant avec le VIH-sida devraient avoir le choix du cannabis qu'elles désirent consommer et devraient avoir accès à une source de cannabis de façon sécuritaire et légale, à une source fiable, fraîche, à prix abordable, avec une option pour une source biologique ;
- considère que les personnes vivant avec le VIH-sida devraient pouvoir continuer à être autosuffisantes et donc à cultiver leur propre cannabis ;
- appuie le projet-pilote de distribution de cannabis dans une pharmacie de la Colombie-Britannique et espère que ce modèle sera mis en place dans d'autres pharmacies à travers le Canada ;
- espère que Santé Canada choisira d'offrir plus d'une variété de cannabis, ainsi que la possibilité de les obtenir de producteurs biologiques si désiré ;
- exhorte Santé Canada à offrir des contrats de production à des agriculteurs ayant à leur actif des années d'expérience et d'expertise dans le domaine ;
- appuie l'intégration des clubs de compassion, en tant que centres de distribution attitrés, dans un modèle de distribution du cannabis ;

-
- appuie vivement la mise en place de mesures visant à minimiser les préjugés et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH-sida qui choisissent d'intégrer le cannabis à leur traitement et à leurs soins ;
 - propose que le diagnostic d'un médecin et le formulaire rempli par le patient ou la patiente suffise à obtenir l'autorisation de posséder ou de cultiver le cannabis ;
 - appuie un réexamen des lois et des politiques canadiennes sur la drogue dans un contexte où l'utilisation de substances serait considérée comme un problème de santé et de société (consultez l'énoncé de position Lois sur la drogue et le VIH-sida) ;
 - craint que le projet de loi C-10 – qui vise à décriminaliser l'usage du cannabis en modifiant la *Loi sur les contraventions* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* – ait un effet discriminatoire sur les personnes à faible revenu puisqu'elle imposera des amendes pour possession de petites quantités de cannabis et considère que la décriminalisation ne fait que perpétuer la prohibition et maintenir le marché noir ;
 - appuie la mise en place d'un système de légalisation réglementée du cannabis au Canada, un système selon lequel la production, la distribution et la consommation seraient réglementées, des centres de distribution attitrés seraient établis et reconnus, et des campagnes de prévention ainsi que des stratégies visant la réduction des préjudices seraient élaborées ;
 - reconnaît que le Canada, de par les conventions internationales dont il fait partie, doit respecter certains engagements. Il exhorte donc les fonctionnaires canadiens à prendre une approche visant la santé publique et à demander que le cannabis et ses dérivés soient officiellement retirés des conventions internationales, tout en réclamant que le modèle de distribution du cannabis au Canada soit alors rigoureusement contrôlé et évalué.
-